

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE**  
**Direction de la Coordination et du Management de l'Action publique**  
**Bureau des procédures d'utilité publique**

---

**COMMUNE DE TREILLIERES**

Le public est avisé que par arrêté préfectoral 2015/BPUP/138 en date du 6 octobre 2015 a été prescrite l'enquête préalable sollicitée par la commune de Treillières, Hôtel de ville – 57 rue de la mairie – 44119 TREILLIERES, en vue d'effectuer les travaux d'extension du cimetière de Treillières.

Cette opération est réglementée en application du Code de l'Environnement - titre II du livre Ier - et notamment les articles R 123-1 et suivants.

Cette enquête aura lieu **mardi 3 novembre 2015 au vendredi 4 décembre 2015, soit pendant 32 jours consécutifs**

Monsieur Daniel FILLY, directeur retraité de la direction régionale de la concurrence et de la répression des fraudes, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Claude LE GOFF, cadre retraité de l'agro-industrie, est désigné en qualité de commissaire suppléant.

En cas d'empêchement du titulaire, le commissaire enquêteur suppléant sera appelé à le remplacer.

L'enquête est ouverte en mairie de Treillières où les pièces du dossier seront déposées pour être communiquées, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées, par écrit, à la mairie de Treillières, siège de l'enquête, (Hôtel de ville – 57 rue de la mairie – 44119 TREILLIERES) , à l'attention de M. Daniel FILLY, commissaire enquêteur. Ces lettres d'observations seront annexées au registre d'enquête dès réception et tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Treillieres les jours et heures suivants :

↳ <u>ouverture</u>	- <b>mardi 3 novembre 2015</b>	:	<b>de 9 h 00 à 12 h 00</b>
	- <b>lundi 16 novembre 2015</b>		<b>de 9h 00 à 12 h 00</b>
↳ <u>fermeture</u>	- <b>vendredi 4 décembre.2015</b>		<b>de 14 h 00 à 17 h 00</b>

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Treillières pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du porteur de projet : mairie de Treillières – hôtel de ville – 57 rue de la mairie – 44119 TREILLIERES (Tél.: 02 40 94 64 16).

A l'issue de l'enquête publique, et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) le préfet pourra se prononcer sur l'autorisation de l'extension du cimetière de Treillières.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique - bureau des procédures d'utilité publique) dès la publication du présent arrêté.